



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Année scolaire 2025 – 2026

Données Daep

Second degré - Secteur public et privé

Que sont les CHA ?

Les Classes à horaires aménagés sont des dispositifs spécifiques construits en partenariat avec des structures culturelles ou scientifiques. Elles font l'objet d'une inscription à la carte académique des enseignements et nécessitent une autorisation d'ouverture donnée par madame la rectrice. Ces dispositifs prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global engageant l'établissement et la structure partenaire. Le projet pédagogique est défini et mis à jour de façon annuelle. Les CHA sont intégrées au projet d'établissement. Une convention structure la collaboration et la mise en opération du dispositif avec le partenaire.

Il existe deux types de CHA

1. Les CHA disposant d'un cadre national réglementaire : quantification horaire (musique, théâtre et danse) clairement définie, procédures d'admission, implantation académique, programmes disciplinaires dédiés, poste à profil, allègement d'horaires dans les enseignements obligatoires et horaires en suppléments dans le domaine de la CHA. Les élèves sont évalués à la fois par la structure partenaires et par l'équipe enseignante.
 - Cas particulier dans le domaine de la musique, il existe deux types de CHA : la CHAM instrumentale et la CHAM vocale : le cadre horaire diffère légèrement d'un dispositif à l'autre.
 - Cas particulier pour la musique et la danse : les élèves sont inscrits dans la structure partenaire et sont, lors des temps d'enseignement dans ses locaux (conservatoire par exemple), sous sa responsabilité.
2. Les CHA ne disposant pas d'un cadre national réglementaire : CHAAMS (Classes à horaires aménagés arts et métiers du spectacle), CHAAP (Classes à horaires aménagés arts plastiques), CHAC (cinéma), CHAAC (arts du cirque), CHAHIDA (histoire des arts), ou faisant l'objet d'une expérimentation telles que les CHAMS (Classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences)...

Des dispositifs équivalents existent dans le domaine sportif, dans les langues.

Seules les CHAM, CHAT et CHAD peuvent donner lieu à des aménagements d'emploi du temps.

Dans la perspective de la mise en place d'une CHA, il est recommandé de prendre contact le plus en amont possible avec l'inspecteur pilote du domaine. Cette démarche permettra d'anticiper les différentes étapes et de constituer un dossier ainsi qu'un projet solide.

FAQ :

Quels sont les profils d'élèves concernés par l'enseignement en CHA ?

Les CHA ont pour objectif de permettre l'accueil de tous les élèves qui souhaiteraient s'engager dans le domaine artistique et culturel concerné. Le projet pédagogique ainsi que la convention avec le partenaire doivent répondre aux enjeux et attentes de l'Éducation nationale : favoriser la mixité sociale, soutenir l'ambition scolaire et éducative, lutter contre les assignations. La limitation de l'accès à une classe à horaires aménagés peut dépendre de la capacité d'accueil du partenaire mais aussi du niveau scolaire de l'élève, sa capacité à soutenir la charge de travail supplémentaire et l'augmentation horaire dans son emploi du temps scolaire.

Une certification complémentaire est nécessaire pour enseigner en CHA ?

Pour les enseignements où il n'existe pas de sections de concours de recrutement (arts du cirque, cinéma, danse, histoire des arts, théâtre), oui, cela est nécessaire.

Qui sont les partenaires des CHA ?

La structure culturelle ou scientifique (école de danse, école de musique, association agréementée, université, école d'ingénieur, entreprise...), les collectivités territoriales (communauté de commune, département, région) sont les partenaires courants des CHA.

Je suis professeur d'anglais et j'accueille des élèves de CHA dans mes classes. Le domaine de la CHA n'étant pas ma discipline d'exercice, je ne suis pas concerné par le dispositif.

Pour les CHA musique, théâtre et danse, des aménagements conduisant à des allègements d'horaires dans les enseignements communs peuvent être mis en œuvre pour les élèves concernés. Une vigilance sur l'acquisition des connaissances et compétences pour ces élèves devra être produite. Des gestes professionnels sont attendus de votre part : ne pas commencer de nouvelle séquence à l'horaire d'aménagement des élèves. Permettre aux élèves de rattraper le travail mené en leur absence via l'ENT. Un suivi particulier en lien avec les familles est nécessaire, mais rassurez-vous les statistiques montrent que les élèves sont majoritairement en réussite.

Quel est le rôle d'un principal ou d'une principale dont le collège accueille une CHA ?

Une CHA nécessite un pilotage concerté entre partenaire et établissement scolaire, le projet pédagogique partenarial co-construit doit répondre aux évolutions liées au contexte de l'établissement. Un bilan annuel doit être fourni aux IA-IPR référents.

Recenser sa CHA sur la plateforme Adage :



Les CHA sont recensées dans l'onglet vert

Témoignages :

Collège Debussy, Nantes 44 - CHA Théâtre et spectacle vivant

Au collège, l'enseignement du théâtre est intégré à l'emploi du temps des élèves et se fait en effectifs réduits, avec trois heures hebdomadaires dont deux en co-intervention avec un comédien du Conservatoire de Nantes. Le parcours comprend également plusieurs spectacles par an et des temps de projet modulables.

- « Le travail en petit groupe favorise l'engagement et la coopération. »
- « Les élèves développent une aisance orale et une réelle autonomie. »
- « On observe des progrès en lecture et en analyse des œuvres. »
- « Une véritable culture du spectateur se construit au fil de l'année. »
- « Le dispositif crée une communauté éducative autour du spectacle vivant. »

Ancrée dans son quartier et ouverte à la diversité des pratiques artistiques, la classe à horaires aménagés Théâtre se distingue par son esprit de troupe et la complémentarité des partenaires pédagogiques et artistiques.

Collège République, Cholet 49 - CHAAP (Arts plastiques)

Les élèves bénéficient d'un temps de pratique renforcé, en groupes restreints, avec un accès privilégié aux œuvres, aux artistes et à des équipements spécialisés, notamment à l'École d'art du Choletais. Leurs réalisations sont régulièrement valorisées lors d'expositions, au collège et chez les partenaires culturels.

« Des conditions de travail exceptionnelles favorisant les progrès. »

« La rencontre avec les œuvres et les artistes développe le vocabulaire et l'aisance à l'oral. »

« La pratique approfondie et exigeante renforce l'autonomie et la sensibilité des élèves. »

« Le travail en équipe avec les partenaires culturels enrichit les approches pédagogiques. »

Adossé à des collaborations durables, notamment avec le Musée d'art de Cholet et des structures régionales comme le Frac Pays de la Loire, le dispositif affirme une identité ouverte (non limité aux seuls aspects culturels de Cholet), attentive à la diversité des pratiques et à l'émancipation des élèves par l'expérimentation.

Collège La Ville aux Roses — CHAM (dominante vocale)

La classe à horaires aménagés articule les exigences scolaires et un enseignement musical renforcé, pleinement intégré à l'emploi du temps, en partenariat étroit avec le conservatoire intercommunal Châteaubriant-Derval. Fondé sur la pratique collective du chant, le dispositif affirme une exigence artistique progressive, accessible à tous les élèves.

« La pratique vocale devient un levier de réussite scolaire. »

« Les élèves gagnent en confiance, en concentration et en persévérance. »

« La dynamique de groupe favorise entraide et engagement durable. »

« Un cadre exigeant et bienveillant, au service de l'ambition scolaire et artistique. »

Inscrite dans une démarche de démocratisation culturelle, la CHAM se distingue par une identité vocale forte, ouverte à la diversité des parcours et soutenue par une coopération étroite entre équipes pédagogiques et partenaires artistiques.

Collège Anne Frank, Saint-Herblain 44 - CHAMS (mathématiques et sciences)

Le dispositif CHAMS est une initiative pédagogique innovante qui permet aux élèves de 4^e et 3^e de s'investir dans des projets pluridisciplinaires au long cours, autour de thématiques d'actualité. Il se caractérise par une collaboration étroite avec un partenaire extérieur expert, tel que la chaire Relia de Nantes Université en 2025-2026. Il a pour objectif de renforcer la présence des filles dans les filières scientifiques (a minima 50 %), de faire vivre les mathématiques autrement et de pratiquer les sciences en vue d'une réalisation collective.

« La CHAMS donne aux filles toute leur place, elles sont pleinement actrices ».

« Les élèves s'habituent à réfléchir à des thématiques d'actualité ».

« L'ouverture culturelle et scientifique permise est une vraie plus-value ».

« L'articulation et la coopération entre le partenaire (chaire Relia de Nantes Université) et le collège est essentielle et très riche ».

« La CHAMS permet de laisser aux élèves le temps d'évoluer et de faire des progrès, notamment sur la prise de parole et l'engagement ».

La CHAMS est un levier d'engagement et de motivation qui permet aux élèves de développer le plaisir de faire des STIM (Sciences, technologie, ingénierie, et mathématiques). Elle leur permet de voir davantage encore qu'en classe les liens entre disciplines scientifiques et problématiques d'actualités. Elle favorise l'ouverture scientifique et l'ambition de parcours en mathématiques et sciences. En développant leur regard critique et leurs compétences techniques, ce dispositif prépare les élèves à mieux comprendre et appréhender les enjeux scientifiques et technologiques contemporains.

Textes de référence

- 2012** 15 juin 2012 : arrêté relatif au programme d'enseignement de théâtre (classes à horaires aménagés théâtre).
- 2010** 4 juin 2010 : arrêté relatif au programme d'enseignement de danse pour les classes à horaires aménagés danse.
- 2009** 6 octobre 2009 : circulaire n° 2009-140 relative aux classes à horaires aménagés théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges.
- 2007** 18 janvier 2007 : circulaire n° 2007-020 relative aux classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges (ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la Culture et de la Communication).
- 2006** 22 juin 2006 : arrêté relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales (CHAM).
- 2002** 2 août 2002 : circulaire n° 2002-165 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges.
- 31 juillet 2002 : arrêté relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges (ministère de la Jeunesse, ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, ministère de la Culture et de la Communication).

Classes à horaires aménagés Arts – Secteur public

Loire-Atlantique

Établissements	Partenaires + Ville
Musique	
CLG Victor Hugo - Nantes	CRR - Conservatoire de Nantes
CLG Aristide Briand - Nantes	CRR - Conservatoire de Nantes
CLG Anne Frank - Saint-Herblain	Maison des arts - CRC - Saint-Herblain
CLG Jean Moulin - Saint-Nazaire	Conservatoire Boris Vian - CRD - Saint-Nazaire
CLG Jacques Brel - Guérande	Conservatoire intercommunal - Cap Atlantique
CLG Salvador Allende - Rezé	CRC - La Balinière - Rezé
CLG La Ville aux Roses - Châteaubriant	CRI de Châteaubriant
Théâtre	
CLG Claude Debussy - Nantes	CRR - Conservatoire de Nantes
Danse	
CLG Jean Moulin - Saint-Nazaire	CRD - Conservatoire de Saint-Nazaire
CLG Sophie Germain - Nantes	CRR - Conservatoire de Nantes

Maine-et-Loire

Établissements	Partenaires + Ville
Musique	
CLG Chevreul - Angers	CRR - Conservatoire d'Angers
CLG République - Cholet	CRD du Choletais
CLG Montaigne - Angers	CRR - Conservatoire d'Angers
Théâtre	
CLG Georges clemenceau - Cholet	CRD du Choletais
Danse	
CLG Chevreul - Angers	CRR - Conservatoire d'Angers
Arts plastiques	
CLG République - Cholet	École d'arts du Choletais
Cinéma	
CLG Vallée du Lys - Lys-au-Layon	Cinéfil'

Mayenne

Établissements	Partenaires + Ville
Musique	
CLG Jacques Monod - Laval	CRD - Laval agglo
CLG Francis Lallart - Gorrion	École de musique de la communauté de communes du bocage Mayennais
Théâtre	
CLG Alain Gerbault - Laval	Conservatoire de Laval
Danse	
CLG Pierre Dubois - Laval	Conservatoire de Laval

Sarthe

Établissements	Partenaires + Ville
	Musique
CLG Pierre Reverdy - Sablé-sur-Sarthe	Conservatoire Hélène Affichard CRI Sablé-sur-Sarthe
	Cinéma
CLG Costa Gravas - Le Mans	Les Quinconces - L'ESPAL, scène nationale du Mans
	Cirque
CLG Bérengère de Navarre (ouverture 2026) - Le Mans	Cité du cirque - Le Mans
	Théâtre
CLG Léon Tolstoï - Le Mans	Conservatoire de Laval

Vendée

Établissements	Partenaires + Ville
	Musique
CLG Édouard Herriot La Roche-sur-Yon	CRD de La Roche-sur-Yon
	Théâtre
CLG Auguste et Jean Renoir La Roche-sur-Yon	CRD de La Roche-sur-Yon
	Danse
CLG Auguste et Jean Renoir La Roche-sur-Yon	CRD de La Roche-sur-Yon
	Cinéma
CLG André Tiraqueau Fontenay-le-Comte	Association KinoZoom, ciné-club de la ville et cinéma Le Renaissance bientôt remplacé par Grand Écran

Sources : Daep et Division des moyens

Ouvertures rentrée 2025 :

- Collège La Ville Rose, Châteaubriant (44) - CHAT
- Collège Léon Tolstoï, Le Mans (72) - CHAT
- Collège André Tiraqueau, Fontenay-le-Comte (85) - CHAC

Fermeture rentrée 2025 :

- Collège Simone Veil, Sablé-sur-Sarthe (72) - CHAD

Classes à horaires aménagés mathématiques et sciences

Établissements

Loire-Atlantique

CLG Pierre Norange - Saint-Nazaire

CLG Raymond Queneau - Machecoul-Saint-Même

CLG Isabelle Autissier - Nort-sur-Erdre

CLG Anne Frank - Saint-Herblain

Maine-et-Loire

CLG Jean Mermoz - Angers

Mayenne

CLG Jacques Monod - Laval

Sarthe

CLG Joséphine Baker - Le Mans

CLG Belle Vue - Loué

Vendée

CLG Jacqueline Auriol - Challans

CLG Nicolas Haxo - La Roche-sur-Yon

Classes à horaires aménagés Arts – Secteur privé

Loire-Atlantique

Établissement	Partenaires + Ville
Musique	
CLG La Perverie Sacré- Cœur - Nantes	Association Maîtrise de la Perverie - Nantes

Maine-et-Loire

Établissements	Partenaires + Ville
Musique	
CLG Sainte-Cécile La Salle - Angers	Association Maîtrise des Pays de la Loire - Angers
CLG Notre Dame du Bretonnais Cholet	CRD - Cholet

Arts plastiques

CLG Notre Dame du Bretonnaisholet	École d'Arts du Choletais
-----------------------------------	---------------------------

Théâtre

CLG Saint Joseph - Cholet	Conservatoire de Cholet
---------------------------	-------------------------

Vendée

Établissements	Partenaires + Ville
----------------	---------------------

Musique

CLG Notre-Dame de Bourgenay Les Sables-d'Olonne	Conservatoire Marin Marais - Les Sables- d'Olonne
CLG Saint Louis - La Roche-sur-Yon	Conservatoire de la Roche-sur-Yon Le Cyel
CLG Saint-Gabriel Saint-Michel Saint-Laurent sur Sèvre	CRD de Cholet
CLG Sainte-Ursule - Luçon	École de musique intercommunale de Sud Ven- dée Littoral - Luçon

Théâtre

CLG Sainte-Ursule - Luçon	École de musique de la communauté de com- munes Sud Vendée Littoral et Compagnie Grizzli de La RochesurYon
---------------------------	--

